|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Les courbes en direction du ciel du logo de l’OMPI évoquent le progrès de l’humanité stimulé par l’innovation et la créativité. | **F** |
|   |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 1er juillet 2021 |

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Quarante et unième session**

**Genève, 28 juin – 1er juillet 2021**

**Résumé présenté par le président**

# Point 1 de l’ordre du jour : ouverture de la session

1. La quarante et unième session du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (ci‑après dénommé “SCCR” ou “comité”) a été ouverte par la vice‑directrice générale, Sylvie Forbin. M. Aziz Dieng a assuré la présidence et M. Peter Labody a assumé les fonctions de vice‑président. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

# Point 2 de l’ordre du jour : adoption de l’ordre du jour de la quarante et unième session

1. Le comité a adopté le projet d’ordre du jour (document SCCR/41/1 Prov.).

# Point 3 de l’ordre du jour : accréditation de nouvelles organisations non gouvernementales

1. Le comité a approuvé l’accréditation en qualité d’observatrices auprès du SCCR des organisations non gouvernementales mentionnées dans l’annexe du document SCCR/41/8 REV., à savoir Artists’ Collecting Society (ACS), Fédération des sociétés des auteurs audiovisuels latino‑américains (FESAAL), Featured Artists Coalition (FAC), Screen Actors Guild – American Federation of Television & Radio Artists (SAG‑AFTRA), Société chinoise du droit d’auteur(CSC) et Independent Music Publishers International Forum (IMPF).

# Point 4 de l’ordre du jour : adoption du projet de rapport de la quarantième session

1. Le comité a approuvé le projet de rapport de sa quarantième session (document SCCR/40/9). Les délégations et les observateurs ont été invités à adresser au Secrétariat, d’ici au 30 septembre 2021, les éventuelles observations sur leurs déclarations, à l’adresse copyright.mail@wipo.int.

# Point 5 de l’ordre du jour : protection des organismes de radiodiffusion

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web dédiée à la quarante et unième session du SCCR, à l’adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=63929.
2. Le vice‑président a présenté un récapitulatif des travaux informels en cours et a répondu aux questions soulevées dans les déclarations faites par les délégations*.*
3. Le président a invité les participants de la session à faire part de leurs observations générales.
4. Le comité a pris note des déclarations faites par les délégations.
5. Le président et le vice‑président prendront en considération les avis exprimés au cours de la session sur les modalités des travaux informels, y compris la nécessité de respecter les principes de transparence et d’ouverture.
6. Ce point restera inscrit à l’ordre du jour de la quarante‑deuxième session du SCCR.

# Point 6 de l’ordre du jour : limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d’archives

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web dédiée à la quarante et unième session du SCCR, à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=63929>.
2. Le président a invité les participants de la session à faire part de leurs observations générales.
3. Le comité a pris note des déclarations faites par les délégations.
4. Le groupe des pays d’Asie et du Pacifique a proposé la tenue d’une séance d’information, lors de la quarante‑deuxième session du SCCR, consacrée à l’impact de la pandémie de Covid‑19 sur le système du droit d’auteur, notamment sur les droits, les droits connexes et les limitations et exceptions. Cette proposition a été examinée au cours de la session et la décision du comité à cet égard figure au paragraphe 27 ci‑dessous.
5. Le point de l’ordre du jour consacré aux limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d’archives restera inscrit à l’ordre du jour de la quarante‑deuxième session du SCCR.

# Point 7 de l’ordre du jour : limitations et exceptions en faveur des établissements d’enseignement et de recherche et des personnes ayant d’autres handicaps

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web dédiée à la quarante et unième session du SCCR, à l’adresse <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=63929>.
2. Le président a invité les participants de la session à faire part de leurs observations générales.
3. Le comité a pris note des déclarations faites par les délégations.
4. Le groupe des pays d’Asie et du Pacifique a proposé la tenue d’une séance d’information, lors de la quarante‑deuxième session du SCCR, consacrée à l’impact de la pandémie de Covid‑19 sur le système du droit d’auteur, notamment sur les droits, les droits connexes et les limitations et exceptions. Cette proposition a été examinée au cours de la session et la décision du comité à cet égard figure au paragraphe 27 ci‑dessous.
5. Le point de l’ordre du jour consacré aux limitations et exceptions en faveur des établissements d’enseignement et de recherche et des personnes ayant d’autres handicaps restera inscrit à l’ordre du jour de la quarante‑deuxième session du SCCR.

# Point 8 de l’ordre du jour : questions diverses

1. Les documents relatifs à ce point de l’ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web dédiée à la quarante et unième session du SCCR, à l’adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=63929.
2. En ce qui concerne le droit d’auteur dans l’environnement numérique, le comité s’est félicité des exposés vidéo *À l’intérieur du marché mondial de la musique numérique (SCCR/41/2)* par Mme Susan Butler*; Étude sur les artistes sur le marché de la musique numérique : considérations économiques et juridiques* (SCCR/41/3) par MM. Christian Castle et Claudio Feijoo; *Le marché de la musique en Amérique latine* (SCCR/41/4) par Mme Leila Cobo; *Étude portant sur le marché numérique de la musique en Afrique de l’Ouest* (SCCR/41/6) par M. El H. Mansour Jacques Sagna; et *Rapport sur le marché de la musique en ligne et les principaux modèles d’affaires en Asie : aperçu et tendances générales* (SCCR/41/7) par Mme Irene Calboli et M. George Hwang. Les exposés vidéo ont été suivis de déclarations des délégations et d’une séance de questions‑réponses avec certains auteurs des études.
3. En ce qui concerne le droit de suite, le comité a accueilli favorablement l’exposé vidéo de Mme Marie‑Anne Ferry‑Fall sur les éclaircissements fournis par le Groupe de travail sur le droit de suite des artistes en réponse aux questions soulevées par la délégation japonaise (SCCR/41/9) présenté par Mme Ferry‑Fall et M. Sam Ricketson. L’exposé vidéo a été suivi de déclarations des délégations.
4. En ce qui concerne le renforcement de la protection des droits des metteurs en scène, le comité a accueilli avec satisfaction l’exposé vidéo *Étude sur les droits des metteurs en scène de théâtre* (document SCCR/41/5) par Mme Ysolde Gendreau et M. Anton Sergo. L’exposé vidéo a été suivi de déclarations des délégations et d’une séance de questions‑réponses avec Mme Gendreau.
5. Le comité a pris note de la *Proposition d’étude sur le droit de prêt public à intégrer dans l’ordre du jour et les travaux futurs du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)* (document SCCR/40/3 Rev.2) soumise par les délégations de la Sierra Leone, du Panama et du Malawi, ainsi que des déclarations faites par les délégations.
6. Ces quatre questions resteront inscrites à l’ordre du jour de la quarante‑deuxième session du SCCR.

# Séance d’information

1. Le comité a prié le Secrétariat d’organiser une séance d’information d’une demi‑journée[[1]](#footnote-2) consacrée au thème de l’impact de la Covid‑19 sur l’écosystème culturel, créatif, et éducatif, y compris le droit d’auteur, les droits connexes et les limitations et exceptions, au cours de la semaine de la quarante‑deuxième session du comité.

Au cours de cette séance d’information, après les exposés des experts, les États membres auront l’occasion d’échanger leurs points de vue et leurs données d’expérience.

Il s’agira d’un processus fondé sur une approche globale et équilibrée.

La séance d’information ne sera pas inscrite à l’ordre du jour de la quarante‑deuxième session.

# Résumé présenté par le président

1. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président. Le président a précisé que le résumé rendait compte du point de vue du président sur les résultats de la quarante et unième session du SCCR et que, par conséquent, il n’était pas soumis au comité pour approbation.

# Point 9 de l’ordre du jour : clôture de la session

1. La prochaine session du comité se tiendra en 2022.

[Fin du document]

1. La référence à la “demi‑journée” est basée sur une journée de réunion comportant deux séances de trois heures. Dans le cas où la quarante‑deuxième session du SCCR comprendrait des séances quotidiennes uniques de trois heures maximum, la séance d’information pourrait avoir lieu pendant une journée entière. [↑](#footnote-ref-2)